



PREFET DE MAYOTTE

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE NATURALISATION PAR MARIAGE

ATTENTION !

Votre dossier devra être impérativement photocopié dans son intégralité (en 2 exemplaires)

Une copie du dossier complet doit être transmise à la préfecture (+ une enveloppe timbrée au tarif en vigueur)

Vous devez **impérativement** fournir les pièces suivantes pour obtenir le récépissé de dépôt de votre dossier :

ETAT CIVIL

- Original de votre acte de naissance avec indication du nom des père et mère,
 - Si vous êtes de nationalité comorienne, votre acte de naissance doit être authentifié soit par l'ambassade de France à MORONI ou PARIS, soit par le ministère des affaires étrangères.
- Original du jugement supplétif si votre acte de naissance a été modifié,
 - Si vous êtes de nationalité malgache, les actes produits doivent être accompagnés de leur traduction originale.
- Copies des actes de naissance, ou le cas échéant de décès de vos parents,
- une photocopie recto-verso de votre carte de séjour et du passeport en cours de validité ;
- Si vous êtes réfugié(e), original du document délivré par l'OFPRA,
- un diplôme français de niveau supérieur ou égal au brevet des collèges délivré en France ou à l'étranger ; ou le diplôme d'études en langue française (DELFI) de niveau B1 ; ou une attestation délivrée par un organisme doté du label « France Langue d'Intégration » (FLI), ou délivrée par un organisme agréé par le ministère de l'intérieur.... ;
- Si vous avez des enfants mineurs (domiciliés en France ou à l'étranger), original de l'acte de naissance des enfants et, pour les enfants adoptés, copie du jugement d'adoption,
 - copie du passeport ou de la carte d'identité française pour les enfants français,
 - copie du titre d'identité républicain pour les enfants nés en France de parents étrangers.
 - originaux des certificats de scolarité de vos enfants mineurs
 - si vos enfants ne sont pas scolarisés, tout document justifiant de leur résidence à votre domicile (copie du carnet de santé, inscription dans une crèche...)

le cas échéant, la copie intégrale de l'acte de naissance de chaque enfant mineur étranger, non marié, légitime ou naturel ou ayant fait l'objet d'une adoption plénière susceptible de devenir français. Dans cette hypothèse, vous devez également produire des documents justifiant de la résidence habituelle ou alternative de cet enfant avec vous (attestation de présence en crèche, certificat de scolarité de l'année en cours, jugement, acte statuant sur la garde de l'enfant etc.).

- éventuellement les documents relatifs à votre situation militaire,

COMMUNAUTE DE VIE

- Acte de mariage (de moins de trois mois)

Lorsque votre mariage a été célébré à l'étranger, vous devez produire la copie récente de la transcription (de moins de trois mois) de l'acte délivrée :

- soit par les services consulaires français ;
- soit par le service central d'état civil du ministère des affaires étrangères et européennes, 11 rue de la Maison Blanche 44941 NANTES cedex 9.

En cas d'unions antérieures, les copies intégrales des actes de mariage et tous documents justifiant de leur dissolution (jugement de divorce...)

- la carte d'identité française du conjoint ;
- original de l'acte de naissance du conjoint et le certificat de nationalité française (ou les actes de naissance (ou de décès) de ses parents)
- au moins deux documents récents de communauté de vie aux deux noms, réactualisés en cas de changement d'adresse :

Exemple :

- un contrat de bail conjoint et la dernière quittance de loyer imprimée **portant le nom des deux conjoints** ainsi que l'identification du bailleur ou du loueur , ou facture portant les deux noms ;
- une attestation bancaire d'un compte **joint** en activité.
- une attestation récente de la CAF

DOMICILE

- Si vous êtes locataire : contrat de location et dernière quittance de loyer,
- Si vous êtes propriétaire : acte ou attestation de propriété et dernière quittance EDM
- si vous êtes hébergé(e) : attestation d'hébergement + titre de séjour ou carte d'identité française de la personne qui vous héberge + justificatif de domicile de l'hébergeant (quittance de loyer, facture EDM...)

RESSOURCES ET ACTIVITE PROFESSIONNELLE

- **Si vous êtes salarié(e)**
 - photocopie de votre contrat de travail en cours + original de l'attestation de votre (vos) employeur(s),
 - photocopie des **3 derniers bulletins de salaire**,
 - 3 derniers avis d'imposition
 - photocopie des certificats de travail concernant si possible les **3 dernières années**,
- **Si vous êtes demandeur d'emploi**
 - photocopie de la dernière carte d'inscription au pôle emploi
 - photocopie de tous justificatifs de votre activité professionnelle si possible au cours des dernières années.
- **Si vous êtes stagiaire de la formation professionnelle**
 - photocopie de l'attestation de l'organisme de formation mentionnant les dates de début et de fin de stage + le dernier bulletin de rémunération

- **Si vous êtes artisan ou commerçant**
 - original + photocopie de l'extrait d'immatriculation au registre du commerce des métiers (K BIS)
 - patente en cours de validité
- **Si vous êtes pris(e) en charge par votre conjoint**
 - justificatif de ses ressources : dernier avis d'imposition ou de non imposition + 3 derniers bulletins de salaire.
- **Si vous êtes lycéen(ne) ou étudiant(e)**
 - Tous les certificats de scolarité depuis votre entrée à l'école à Mayotte,
 - carte d'inscription dans un établissement supérieur pour l'année en cours,
 - justificatif des diplômes de l'enseignement obtenus en France,
 - si vous êtes boursier, attestation indiquant le montant de la bourse,
- **Si vous êtes retraité(e)**
 - titre de pension et dernier bordereau de versement de cette pension
- **Si vous êtes handicapé(e) ou invalide**
 - copie de la décision de la CDAPH (ex COTOREP) avec mention du taux d'invalidité
- **Si vous êtes invalide du travail**
 - copie de la carte d'invalidité et copie du bordereau de versement d'une pension ou allocation
- **Si vous percevez des allocations familiales, APL, etc...**
 - attestation récente de versement des diverses allocations que vous percevez.

SITUATION FISCALE

- copie des avis d'imposition ou de non-imposition des 3 dernières années (en intégralité) ;
- original du bordereau de situation fiscale, modèle P237, portant sur les 3 dernières années (délivré par la Trésorerie dont vous dépendez)

CASIER JUDICIAIRE ETRANGER

- **Si vous séjournez en France depuis moins de 10 ans :**
 - extrait de casier judiciaire étranger établi dans le ou les pays où vous avez résidé plus de 6 mois durant ces années
- Cette pièce n'est pas demandée :
 - aux personnes entrées en France avant l'âge de 18 ans
 - aux personnes ayant le statut de réfugié

Préfecture de Mayotte
 DIIC – SERVICE DES MIGRATIONS ET DE L'INTEGRATION
 Bureau de l'instruction et de la naturalisation
 BP 676
 97600 MAMOUDZOU
 Tél. : 02.69.63.50.00
 Mail : naturalisations@mayotte.pref.gouv.fr